



RÈGLEMENT

RANDONNÉE

GOURMANDE

DIMANCHE 16 JUIN 2019

Article 1- Organisation

La communauté d'Agglomération du Grand Besançon, dont le siège social est fixé 4 rue Plançon à 25000 Besançon, organise dans le cadre du Festival Grandes Heures Nature une randonnée gourmande dimanche 16 juin 2019.

Mail : denis.lazzarotto@grandbesancon.fr / christine.pidancet@besancon.fr

Tel : 06 72 78 80 63/ Tél Christine : 06 83 26 97 86

Article 2 - Présentation

L'appétit vient en... marchant ! Les participants à l'édition 2019 de la Randonnée gourmande auront tout loisir de vérifier le bien-fondé de cet adage improvisé pour l'occasion. Panoramas magnifiques, mets et boissons de qualité, ambiance conviviale et animations musicales, tous les ingrédients d'une sortie sportivo-gastronomique réussie seront réunis pour cette Randonnée Gourmande de 16 km au départ de Micropolis qui emmènera ses participants à Avanne-Aveney, Larnod, Pugey et enfin Fontain, d'où ils reviendront en bus à leur point de départ.

Article 3 – Déroulement des épreuves

La distance est d'environ 16 km. Les départs se feront de Micropolis, Palais des Congrès de Besançon. Ils s'échelonnent de 15 en 15 mn, entre 9 h et 10 h 30, et les horaires figureront sur les billets. Le circuit est balisé et la randonnée s'effectue à allure libre. Les participants se verront remettre au départ une feuille de route comportant des informations touristiques, les lieux de repas... Sur ce document figurera également une fiche de pointage que les randonneurs devront présenter à chaque poste de restauration.



Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés, suiveurs ou accompagnateurs sont formellement interdits sur le parcours, hormis les véhicules d'organisation et de sécurité, de santé et de secours. Les participants respecteront l'esprit convivial de la randonnée, le code de la route, les propriétés privées et l'environnement. Le Grand Besançon décline toute responsabilité en cas d'accident ou de poursuites liées aux infractions qui pourraient être commises.

Article 4 - Inscriptions

L'inscription est obligatoire avec paiement avant le 6 juin 2019. Elle se fait en ligne sur le site www.volodalen.fr accessible également depuis le site web www.grandes-heures-nature.fr. Toute inscription est ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement. Le droit d'inscription intègre un billet d'entrée sur le Festival.

Les inscriptions pourront également se faire auprès de l'Office de Tourisme et des Congrès de la Ville de Besançon. Elles seront alors majorées d'un montant de 2 euros.

Des inscriptions sur place seront ouvertes à partir du 13/06/19 sur le site du Festival, sous réserve de places disponibles. Pour y accéder, il faudra s'acquitter du droit d'entrée sur le Festival, d'un montant de 5 euros.

L'inscription des mineurs est acceptée sous la responsabilité exclusive des parents. En cas d'absence des parents, les mineurs devront être accompagnés d'un adulte pouvant présenter une autorisation parentale récente dûment signée.

Le nombre d'inscriptions est limité à 500.

Article 5 – Tarif

Epreuves	Tarif jusqu'au 13/04/2018	Tarif à partir du 14/04/2019 et jusqu'au 12/06/2019	Sur place
Inscription	30€	35€	40€
-14 ans	20€	25€	30€

Article 6 – Equipements personnels

Cette randonnée se déroule entièrement sur des chemins et sentiers ne présentant aucune difficulté technique particulière. Cependant, les participants se doivent d'être chaussés et équipés de manière adaptée.

Article 7 - Services de Santé et sécurité routière

Le parcours est protégé par des signaleurs. En cas de blessure un participant doit, dans la mesure du possible, se manifester auprès d'un membre de l'organisation. Des moyens de secours aux participants seront présents sur les lieux de l'épreuve.

Article 8 - Assurances

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants à la randonnée gourmande. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.



Article 9 - Droits à l'image

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 10 – Protection des Données Personnelles

Les informations recueillies par le Grand Besançon, responsable du traitement, sont enregistrées dans un fichier informatisé. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire à l'organisation de la manifestation. Par l'intermédiaire de l'organisateur, les participants peuvent être amenés, s'ils l'ont accepté à leur inscription, à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Les données sont conservées pendant 1 an. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité au service organisateur du Grand Besançon dans le cadre de la finalité du traitement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le Délégué à la Protection des Données mutualisé de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à l'adresse dpo@grandbesancon.fr ou par courrier à CAGB – DPO, 4 rue Gabriel Plançon, 25000 BESANCON.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr)

Article 11 – Catastrophes naturelles & autres cas de force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance susceptible de mettre en danger la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 12 – Litige

Tout participant prenant le départ reconnaît être capable de réaliser physiquement la distance. Prendre part à la présente manifestation relève de la responsabilité individuelle de chaque participant qui garde la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il jugera utile.

Article 13 – Assurances des biens personnels

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.



Article 14 – Modification du règlement

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement, et notamment le nombre de participants à la baisse comme à la hausse.

Article 15 - Acceptation du règlement

L'inscription à la randonnée gourmande implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement.

